



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ

Cayenne, jeudi 15 avril 2021

COVID-19 : Renforcement des mesures de protection de la Guyane.

Les nouvelles mesures seront effectives à partir du samedi 17 avril 2021.

Depuis quatre semaines, les indicateurs épidémiologiques de la Covid-19 confirment une dégradation rapide de la situation en Guyane : la 3^{ème} vague a commencé.

La circulation du virus s'est intensifiée, avec un taux d'incidence régionale de 173 pour 100 000 habitants pour la semaine comprise entre le 6 et le 12 avril (contre 83 la semaine précédente), dépassant ainsi largement le seuil d'alerte fixé à 50. Le temps de doublement des cas est passé à 10 jours et les hôpitaux du territoire se préparent à l'arrivée d'un afflux de patients à prendre en charge.

Sept nouveaux clusters ont été déclarés. Les contaminations sont d'autant plus importantes au sein des entreprises (non respect des mesures barrières lors des réunions, repas entre collègues, pauses...) ainsi que lors de rassemblements privés.

L'île de Cayenne a franchi le taux d'incidence de 298 pour 100 000 habitants au cours de cette semaine, amorçant un nouveau palier inquiétant de l'épidémie sur le Littoral. La ville de Kourou est concernée par la même dynamique de progression épidémique rapide.

Le variant P1 dit brésilien représente aujourd'hui plus de 84 % des prélèvements positifs en Guyane. Selon les données actuellement disponibles dans la littérature scientifique, le variant brésilien serait plus contagieux d'environ 40 % par rapport à la souche historique, et pourrait être d'une virulence supérieure (touchant davantage les patients plus jeunes, et générant davantage de besoins de soins de réanimation).

Il n'est pas possible de connaître à l'avance l'ampleur de la vague. En effet la survenue du nouveau variant P1 est susceptible d'accélérer la hausse épidémique observée lors des 2 premières vagues (vitesse d'augmentation des cas, taux d'hospitalisations, taux de décès, âge moyen des cas admis en réanimation). Le scénario redouté serait celui d'un échappement immunitaire, c'est-à-dire la situation au cours de laquelle le variant dit brésilien serait moins sensible aux anticorps acquis par les populations touchées, lesquelles pourraient donc être malades une deuxième fois.

Le Préfet et la directrice générale de l'ARS Guyane rappellent que la vaccination, en addition aux gestes barrières, est **notre meilleure arme pour lutter contre le virus. Elle permet efficacement d'éviter les formes graves, mais également de limiter la transmission.**

À ce jour la couverture vaccinale de 5,32 % en Guyane reste trop limitée pour protéger le territoire. Ainsi, en parallèle de l'élargissement de la cible vaccinale aux personnes de plus de 30 ans, des mesures de freinage fortes et immédiates sont aujourd'hui nécessaires pour limiter les contaminations et réduire le nombre attendu de cas graves dans les jours à venir.

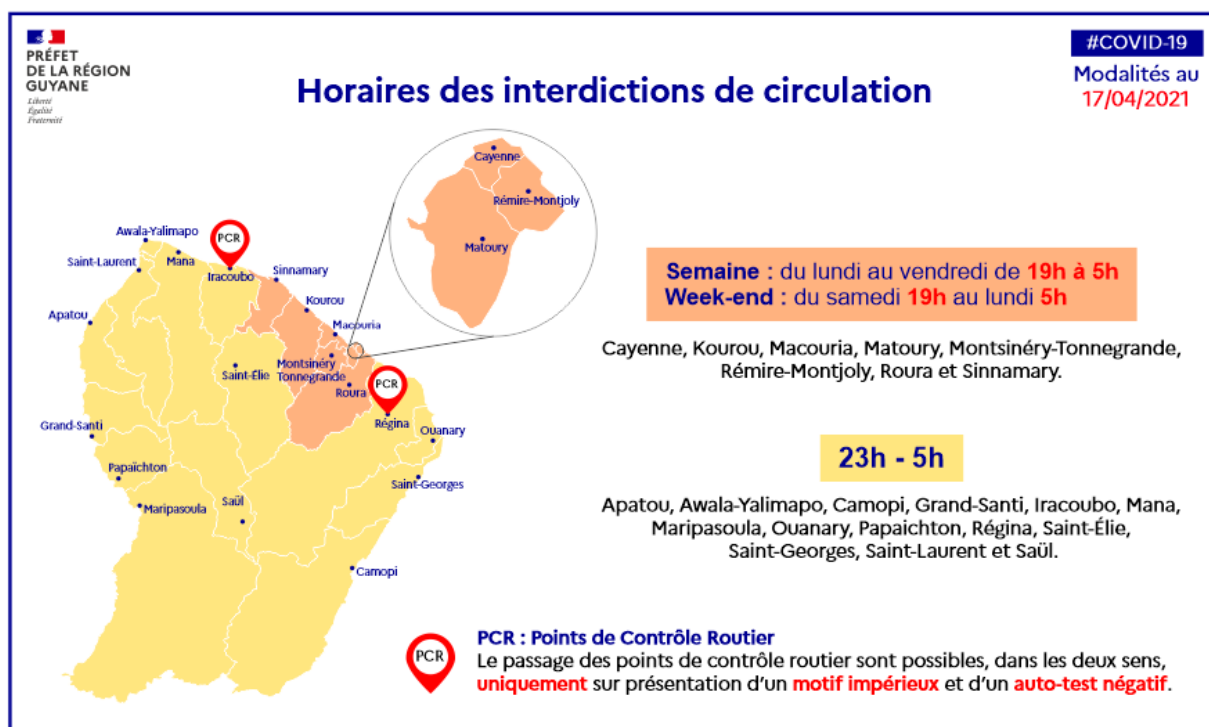


SE VACCINER, SE PROTÉGER

Renforcement du couvre-feu le dimanche dans certaines communes

Un couvre-feu pour la journée du dimanche est instauré pour les communes suivantes : Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, Sinnamary.

Horaires	Communes
Tous les jours de 19h00 à 5h00 du matin Du samedi 19h00 au lundi 5h00 du matin	Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, et Sinnamary.
Tous les jours de 23h00 à 5h00	Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Grand-Santi, Iracoubo, Mana, Maripasoula, Ouanary, Papaïchton, Régina, Saint-Elie, Saint-Georges, Saint-Laurent, et Saül.



Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est confirmée, les élèves reprendront le chemin de leurs établissements dès le lundi 19 avril.


Rappel des mesures en vigueur

- **Postes de contrôle routier de Régina et Iracoubo**

Le passage des PCR de Régina et Iracoubo **est interdit dans les deux sens**, excepté en cas de motifs impérieux, sur présentation d'un justificatif et la réalisation d'un auto-test Covid-19.

- **Vols**


En plus de la justification d'un motif impérieux et de la présentation d'un test PCR négatif de moins de 72 h à l'embarquement, les passagers devront effectuer un auto-test fourni à l'aéroport.



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID-19
Modalités au
17/04/2021

Vols à destination de l'hexagone



Avant l'embarquement les passagers doivent :

- Justifier d'un **motif impérieux**.
- Disposer d'un **test PCR** négatif (72h avant le vol).
- Réaliser un **auto-test** fourni à l'aéroport.

- **Horaires des activités sous protocole sanitaire**

Les restaurants, bars, commerces ambulants, activités sportives comprenant les salles de sport privées, salles de cinéma et lieux d'enseignement artistique :

– Peuvent rester ouverts jusqu'à **21h30** pour les communes de **Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrade, Rémire-Montjoly, Roura et Sinnamary.**

Fermeture de ces établissements le dimanche pour les communes de Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrade, Rémire-Montjoly, Roura et Sinnamary.

– Peuvent rester ouverts jusqu'à 23 h pour les communes d'Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Grand-Santi, Iracoubo, Mana, Maripasoula, Ouanary, Papaïchton, Régina, Saint-Elie, Saint-Georges, Saint-Laurent, et Saül.

Les clients de ces établissements pourront présenter un justificatif de déplacement pour rentrer chez eux (facture, ticket de caisse, attestation de l'établissement concerné...).

The infographic is a rectangular box with a blue border. In the top left corner, there is a logo for the Prefecture of the Region of Guiana with the text 'PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE' and the motto 'Liberté Équité Fraternité'. In the top right corner, there is a blue box with the text '#COVID-19' and 'Modalités au 17/04/2021'. The main title is 'Nouveaux horaires des activités sous protocole sanitaire' in large blue font. Below the title, there is a light blue box containing text about opening hours: 'Les restaurants, bars, commerces ambulants, activités sportives comprenant les salles de sport privées, salles de cinéma et lieux d'enseignement artistique peuvent rester ouverts jusqu'à :' followed by two lines: '21h30 pour les communes dont le couvre-feu est de 19h à 5h' and '22h30 pour les communes dont le couvre-feu est de 23h à 5h'. Below this, there is a darker blue box with the text 'Fermeture le dimanche pour les communes suivantes :' followed by a list of communes: 'Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrade, Rémire-Montjoly, Roura et Sinnamary.'

- **Vente d'alcool à emporter**

La vente d'alcool à emporter est interdite :

– de **18h30 à 6h00 du matin** pour les communes de **Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura et Sinnamary.**

– de 20 h à 6h00 du matin pour les autres communes du territoire.

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

#COVID-19
Modalités au
17/04/2021

Restrictions : vente et consommation d'alcool

La vente d'alcool à emporter est interdite de :

18h30 à 6h pour les communes dont le couvre-feu est de **19h à 5h**, ainsi que **le dimanche toute la journée.**

20h à 6h pour les communes dont le couvre-feu est de **23h à 5h.**

La consommation d'alcool sur la voie publique demeure interdite sur tout le territoire.

- **Mesures barrières**

– Les établissements recevant du public (commerciaux) à forte affluence, doivent respecter une **jauge de 8 m² par personne, au lieu de 4 m².**

– **Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires**, y compris au sein des entreprises et administrations.

– Recommandation du **télétravail quand cela est possible.**

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Agence Régionale de Santé

amandine.desfontaines@ars.sante.fr